



---

**Séance du Groupe de Coordination IUFE  
du mercredi 22 février 2012 de 16h30 à 18h00 salle PM 234  
Procès-verbal adopté**

---

**Membres présents :**

Bernard Schneuwly, Walter Loosli, Dominique Bruxelles, Pascal Cirlini, Carmen Perrenoud Aebi, Céline Mérad Malinverni, Serge Erard, Lucie Mottier Lopez, Simon Toulou, François Bertagna, Laurent Vité.

**Coprésidence :**

Harry Koumrouyan.

**Membres excusés :**

Juan Rigoli, Maurice Dandelot, Michel Oris, Raphaël Fornallaz, Marie Besse, Paola Bertinetti.

---

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la dernière séance du 21 décembre 2011 (en annexe) ;
  2. Informations des présidents (BS + HK) ;
  3. Sélection des étudiants FORENSEC pour les stages (critères présentés par Simon TOULOU) ;
  4. Maîtrise en enseignement primaire présentée par Lucie MOTTIER LOPEZ ;
  5. Bilan de la 4<sup>ème</sup> année FEP présenté par Lucie MOTTIER LOPEZ ;
  6. Divers
- 

**1 - Approbation du PV du 21 décembre 2011**

PV approuvé.

**2 - Informations des présidents :**

**A – enseignement spécialisé**

Bernard SCHNEUWLY donne un retour sur la séance qu'il a eue à l'OMP le mardi 21 février 2012, en présence de Messieurs ELIEZ, DANDELLOT (direction de l'OMP), BORTOLOTTI (représentant du DIP), Greta PELGRIMS (enseignement spécialisé).  
Il est rappelé que la Maîtrise en enseignement spécialisé (MESP) a démarré en automne 2011.

Il est donc nécessaire d'officialiser la présence de l'OMP au groupe de coordination et dans les commissions qui en dépendent. La question débattue est la suivante : faut-il créer une commission spécifique OMP ou intégrer l'OMP dans les structures existantes ?

L'essentiel est de conserver des ponts entre (futurs) enseignants « ordinaires » et (futurs) enseignants « spécialisés ». Des modules de formation continue (FC) extraits de la formation MESP permettraient, s'ils étaient offerts aux enseignants « ordinaires » de créer de tels ponts et, par conséquent, d'aller dans le sens d'une école inclusive.

Les associations professionnelles souhaiteraient que l'enseignement spécialisé apparaisse plus crédible sur les moyens qu'il se donne, et que l'intégration soit optimale, tant sur le versant élèves, que sur le versant enseignants. Elles relèvent que la promotion d'une école inclusive implique absolument d'associer les 3 degrés d'enseignement et le spécialisé, notamment à travers la formation continue. Il ne faut surtout pas séparer le spécialisé des autres degrés d'enseignement, ce qui implique aussi que cela doit apparaître dans le recrutement et dans l'engagement du PAT.

Pour permettre la présence régulière et réglementaire de l'OMP dans le groupe de coordination, il est décidé de faire la proposition de passer à 7 représentants DIP – donc la représentation actuelle avec un représentant OMP qui siègerait non plus comme invité, mais comme membre de droit - et 7 représentants Université. Ce changement de la Convention, avec d'autres qui se sont avérés nécessaires, sera soumis au recteur et au président pour approbation. Les deux présidents élaborent un projet.

Le comité de direction de l'IUFE, qui en a la charge, reverra la composition de la représentation de l'Université dans le Groupe de coordination. Cette proposition sera soumise pour approbation au recteur.

#### **B – enseignement primaire – nombre d'étudiants**

Harry Koumrouyan confirme que le Conseiller d'Etat Monsieur Charles Beer maintient les 100 personnes admises à la formation en enseignement primaire (cette décision est liée à la capacité d'accueil dans les écoles primaires pour les étudiants en stage).

#### **C – niveau requis pour l'anglais et l'allemand**

Sollicité à ce sujet, Monsieur Beer confirme que le niveau requis par les étudiants se destinant à l'enseignement primaire correspond au niveau B2 sur l'échelle du CECR.

Par ailleurs, le lien entre les examens de maturité gymnasiale et le CECR devra être établi pour les différentes langues étrangères d'ici 2014.

En résumé, la vérification du niveau CECR peut intervenir à trois moments distincts (maturité, inscription FEP, recrutement par le DIP). Actuellement, nous traversons à ce sujet une phase transitoire dont les modalités doivent encore être précisées. Pour cette année-ci et pour l'année prochaine, conformément à ce qui a été annoncé aux étudiants, un 4 à la maturité est considéré comme équivalent à un B2.

Un problème est souligné : pas d'adhésion au CECR pour le Collège de Genève.

La maîtrise des langues étrangères passent en réalité par un stage dans la région concernée. Ne conviendrait-il pas de favoriser une forme d'Erasmus à cet effet ?

#### **D – communication**

Comme prévu, un gros effort dans le domaine de la communication et de l'information a été fourni : site internet amélioré, séances de présentation, brochures revues, affiches...

Il est toutefois relevé que le guide de l'étudiant mérite une correction et une amélioration dans sa présentation de l'IUFE.

### **3 - Sélection des étudiants FORENSEC pour les stages (critères présentés par Simon TOULOU)**

Une information écrite au sujet du processus de sélection a été envoyée à tous les étudiants concernés ; ces éléments ont également été communiqués aux directions d'écoles.

Pour opérer le choix des étudiants, des critères précis ont été établis, qui correspondent aux critères retenus par le DIP pour le recrutement du personnel enseignant.

Pendant l'interview de sélection, les points suivants seront abordés : l'analyse de la démarche de formation, l'intérêt manifeste de l'étudiant pour la profession, les attentes des candidats ainsi que leur potentiel d'adaptation face aux contraintes du métier.

Les directeurs d'établissements, après avoir reçu les candidats, peuvent se prononcer quant à l'octroi du stage. Si l'étudiant n'est pas retenu, la direction de l'école doit en exposer les motifs.

Dès lors, une 2<sup>ème</sup> présentation est organisée auprès d'un autre établissement afin de déterminer si le profil de l'étudiant est adéquat ou non. Il est rappelé que le contrat de stage est signé par les directions générales concernées.

#### **4 - Maîtrise en enseignement primaire présentée par Lucie MOTTIER LOPEZ**

Lucie Mottier Lopez présente la nouvelle maîtrise en enseignement primaire (exposé des motifs, plan d'étude). Ce diplôme, faisant suite au certificat FEP, sera introduit à la rentrée 2012 (voir document distribué à ce sujet, dans lequel figurent tous les détails voulus).

Malgré l'intérêt de ce nouveau diplôme, le département n'a pas l'intention, à ce stade, d'en faire une condition pour l'engagement des enseignants.

Par ailleurs, il y a lieu de relever que l'introduction de cette maîtrise, qui équivaut à 45 crédits ECTS, se fait à coût constant.

Ce projet, qui sera présenté à l'assemblée le 4 avril, sera transmis au chef du DIP par Harry Koumrouyan.

Les représentants des associations professionnelles apportent leur soutien à ce nouveau parcours (document prise de position distribué à ce sujet).

#### **5 – Bilan de la 4<sup>ème</sup> année FEP présenté par Lucie MOTTIER LOPEZ**

Lucie Mottier Lopez présente le bilan de la 4<sup>ème</sup> année FEP (voir document distribué à ce sujet, dans lequel figurent tous les détails voulus).

Les points les plus sensibles sont : très bonne qualité de la communication entre les partenaires, dont l'ADEFEP et le programme, la charge horaire des étudiants et le choix des approfondissements (qui ne relèvent pas des unités de stage).

#### **6 – Divers**

Néant.

La séance est levée à 18h15.